

# Plateforme de dématérialisation des appels d'offres du CEA [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

## 1 - Qu'est-ce que c'est ?

Le CEA dispose d'une plateforme de dématérialisation des appels d'offres, disponible sur la Plateforme des achats de l'état, PLACE, qui vous permet de :

- Rechercher une consultation en cours ;
- Retirer un dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Poser une question relative à une consultation ;
- Remettre une réponse électronique pour une consultation ;
- Paramétrer des alertes pour recevoir automatiquement des mails sur les nouvelles consultations en fonction des critères qui vous intéressent (localisation, mot-clé, code CPV, ...).

## 2 - Prérequis techniques et certificat électronique

Pour pouvoir déposer une réponse sur la plateforme, il est **impératif** de répondre à certains prérequis techniques. Notamment, la plateforme met en œuvre des processus cryptographiques (signature électronique, chiffrement) sur le poste de travail des utilisateurs qui nécessitent une configuration particulière du poste de travail. Les prérequis techniques sont mentionnés sur toutes les pages de la plateforme (rubrique **Prérequis techniques** en bas de page).



***Il est impératif de s'y référer et de respecter précisément les exigences mentionnées afin de pouvoir utiliser l'ensemble des fonctionnalités de l'application (en particulier la réponse électronique).***

La possession d'un certificat électronique est également **indispensable** au dépôt de réponses. Des informations complètes sur la certification électronique sont disponibles dans la rubrique **Conditions d'utilisation** (en bas de page).



***L'acquisition d'un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines.***

### 3 - Comment y accéder ?

L'accès se fait depuis le lien : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme, il faut se créer un compte.

- Toute entreprise peut se créer un compte utilisateur.
- Il peut y avoir plusieurs comptes utilisateurs pour une même entreprise.



Lors de la création de votre compte, vous devez renseigner vos coordonnées, notamment votre adresse mail et votre numéro de Siret. Vérifiez qu'elle est correctement saisie car toutes les communications relatives aux consultations (modifications de DCE, reports de dates, ...) seront faites via ce mail.

**Bienvenue sur le site des MARCHES PUBLICS DE L'ETAT**

**i** Mise en place d'une nouvelle solution de signature électronique  
Pour remplacer la technologie 'Applet Java', une nouvelle solution de signature électronique est désormais proposée sur la plate-forme des achats de l'Etat.  
**Les prérequis techniques de la plate-forme ont été mis à jour en conséquence, ainsi que la page de test configuration du poste.**  
Le **guide utilisateur à jour** est également disponible dans la rubrique **Aide**.  
Un **mode d'emploi** est disponible en cliquant **ici**.  
Pour rappel, il est fortement recommandé de tester la configuration de son poste quelques jours avant le dépôt d'une offre. Il est également possible de tester le dépôt d'une réponse sur une consultation de test (menu Aide).

Passez à la facturation électronique avec Chorus Pro  
L'Etat et les collectivités locales dématérialisent l'ensemble de leurs factures.  
Vous pouvez leur adresser toutes vos factures en passant par Chorus Pro.  
Retrouvez toutes les informations sur la facturation électronique sur le site Communauté Chorus Pro.

Mise en place d'un nouveau service d'assistance en ligne  
Un nouveau service d'assistance en ligne est disponible sur la plate-forme des achats de l'Etat. Ce service, accessible depuis le menu ou la languette 'Assistance' pour les utilisateurs connectés, permet de rechercher une réponse via une FAQ. Si nécessaire, un formulaire peut être renseigné afin de créer une demande en ligne, qui est pré-alimentée avec les informations de connexion de l'utilisateur.

La **PLACE** est la plate-forme de dématérialisation des procédures de marché de l'Etat. Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux consultations émanant des services de l'Etat en administration centrale et en services déconcentrés, des établissements publics relevant de ceux-ci, ainsi que des chambres de commerce et d'industrie et de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

[Se connecter / s'inscrire](#) ou [S'identifier avec FranceConnect](#)

**1**

**DEJA INSCRIT ?** Connectez-vous !

**S'identifier avec FranceConnect**

Pus d'information sur FranceConnect : [FranceConnect](#)

**OU**

Par identifiant et mot de passe

Identifiant :

Mot de passe :  **OK**

[Mot de passe oublié](#)

**NOUVEL UTILISATEUR ?** Inscrivez-vous !

Entreprise (établissement) en France disposant d'un SIREN/SIRET

SIREN/ SIRET :   **OK** ?

**2**

Entreprise non établie en France ne disposant pas d'un SIREN/SIRET ?



Pays/Territoires : Sélectionnez

Identifiant national :  **OK**

( Ex : N° d'enregistrement national, DUNS Number, etc. )

## 4 - Obtenir de l'aide

Un service d'assistance est disponible depuis :

- le menu *Aide / Assistance*
- ou via la languette (sur la droite) *Assistance téléphonique*  ou *Assistance en ligne*  (fonction uniquement accessible si vous avez un compte et que vous êtes connecté).

L'assistance en ligne permet notamment de rechercher une réponse via une FAQ (questions fréquentes). Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne.

Un service de support téléphonique est également mis à disposition de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés. Le numéro d'accès est :

 N° National 01 76 64 74 07

Enfin, des guides d'utilisations et des modules d'autoformation peuvent être téléchargés et consultés depuis le menu **Aide**.

### Aide

- ▶ Première visite
- ▶ Guides d'utilisation
- ▶ Assistance
- ▶ Documents de référence
- ▶ Modules d'autoformation
- ▶ Outils informatiques

### Se préparer à répondre